

Conseil communal de Penthelaz

Préavis municipal N° 63-2016 relatif au plan de quartier « La Vuy »

Rapport de la commission d'urbanisme

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Le préavis n° 63-2016 concernant le plan de quartier « La Vuy », sur lequel le Conseil doit se prononcer aujourd'hui, est l'aboutissement d'un long processus. Après l'abandon du projet « Ensemble » suite au vote négatif de notre Conseil, la Fondation de l'EMS a repris le dossier sur de nouvelles bases, en redimensionnant et redéfinissant le programme.

La population de Penthelaz et le Conseil auront eu l'occasion de découvrir le projet d'architecture et le plan de quartier correspondant lors de l'assemblée publique qui a eu lieu en novembre dernier.

De son côté, la commission d'urbanisme (au complet ou dans une composition réduite) a pu suivre ces deux projets à différentes étapes de leur élaboration, lors de trois séances, toutes trois en présence de la Municipalité :

_une première séance d'information, le 3 mars 2015, avec la présentation du projet d'architecture et du projet de plan de quartier par les bureaux mandatés, respectivement bureau Translocal, architectes et bureau PLAREL, urbanistes ;

_une deuxième séance le 21 octobre 2015, suite au retour du dossier après ultime examen auprès des services cantonaux, juste avant la mise à l'enquête pour laquelle le canton avait donné son feu vert ;

_enfin une troisième séance le... 23 février 2016, en vue de l'examen du présent préavis.

Autant dire que pour cette dernière étape, le délai pour se prononcer sur le préavis était plus que court, d'autant plus que la commission ne l'a reçu que la veille de la séance. Le calendrier des vacances a par ailleurs fait que la commission n'était pas au complet le 23 février, qui tombait pendant les relâches, ni malheureusement lors de la séance complémentaire organisée la semaine suivante...

La commission n'a ainsi pas eu la possibilité de discuter le préavis en formation complète ni de prendre le temps de la réflexion. Elle a cependant estimé disposer de suffisamment d'éléments pour pouvoir se prononcer. Ce rapport est court, par contrainte de situation mais aussi par conviction : après délibération, en partie en direct en partie par échange de mails, la commission unanime recommande l'acceptation du préavis – pour les questions pointues, elle se permettra par contre de renvoyer à la Municipalité.

Lors de la séance de mars 2015, plusieurs questions de fond et de détail ont pu être discutées suite aux présentations du projet d'architecture et du projet de plan de quartier. Les mandataires comme la Municipalité ont pu y répondre de manière claire. Le plan de quartier « La Vuy » a manifestement été étudié de manière complète et il a été cadré en fonction des besoins de l'EMS comme de notre commune. Certaines remarques de la commission, concernant particulièrement les aménagements extérieurs, ont été prises en compte dans l'évolution ultérieure du projet.

Plusieurs points positifs peuvent être relevés :

- le maintien de surfaces commerciales ;
- la limitation de l'emprise des surfaces de circulation devant le bâtiment : places de parc extérieures réduites à 24 et abandon du projet d'élargissement de la trémie d'accès au parking ;
- l'amélioration des cheminements piétons : élargissement du trottoir sur le terrain de la Fondation, maintien et amélioration de la liaison piétonne vers la maison de paroisse.

Le règlement donne à la Municipalité les moyens de suivre la mise en œuvre du plan et de faire valoir certaines exigences, notamment concernant les aménagements extérieurs. Cet aspect est important pour que la Municipalité puisse coordonner le projet d'ensemble souhaité pour les espaces publics du centre du village.

Enfin, et ce point est essentiel : l'extension d'un EMS très apprécié, les équipements que sa présence rend possible et les opportunités de synergie qu'il offre sont des atouts importants pour notre commune et notre région. Or, vous le savez, les délais sont désormais très courts pour que ce projet, intégré pour le moment aux projets prioritaires du canton, puisse encore être pris en compte dans le programme de législature 2012-2017.

Lors de l'enquête publique, le plan de quartier « La Vuy » a fait l'objet de trois oppositions, les réponses de la Municipalité figurent dans le préavis. Dans la séance du 23 février 2016, la commission a reçu des compléments d'information concernant la motivation des opposants ainsi que des réponses formulées par la commune.

Pour les raisons mentionnées précédemment, la commission n'a pu débattre en détail sur ces points. Cependant elle remarque que certains points contestés par des voisins directs ont pu être réglés par une modification du projet d'aménagement, pour les autres les justifications données en réponse par la Municipalité apparaissent raisonnables.

Conclusions

Pour toutes ces raisons, la commission d'urbanisme, composée de MM. Pierre-Yves Dénéreaz, Eric Joseph, Nicolas Meylan, Daniel Rochat, Claude-Alain Zbinden, Pierre Zurbrügg (membres) et de Mme Dominique von der Mühl (rapporteure), vous recommande de manière unanime, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'adopter les conclusions du préavis n° 63-2016 « Plan de quartier La Vuy ».

Penthalaz, le 10 mars 2016

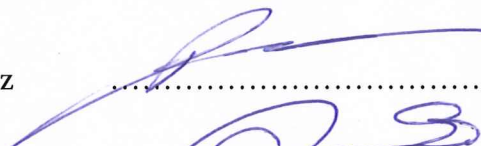
La rapporteure :

Dominique von der Mühl



Les membres :

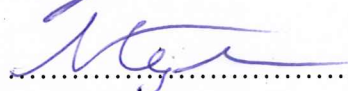
Pierre-Yves Dénéreaz



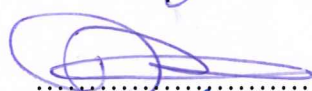
Eric Joseph



Nicolas Meylan



Daniel Rochat



Claude-Alain Zbinden



Pierre Zurbrügg

